

succession des liquidités au nom du défunt

Par bernies, le 04/07/2020 à 12:25

bonjour et merci d'avance pour votre réponse.

je suis veuve depuis 6 ans et la succession de ma maison a été payée via mon notaire.

reste à ce jour les liquidités au nom de mon défunt mari qui pose beaucoup de problèmes et d'ombres de la part de mon notaire.

je voudrais partager les liquidités entre mes 2 filles avec mon mari et les 2 fils d'un premier lit. voici le problème.

les 2 fils m'obligent à faire ce partage en me menaçant de ne pas signer le papier pour la vente de ma voiture qui est en premier nom au nom de Jeanxxxxxx et en deuxième nom Bernadette xxxxxxxx. en ont ils le droit.

d'autre part le notaire me demande de payer les parts des 4 enfants, je suis très étonnée croyant que les liquidités étaient bloquées lors d'un décès donc que ce n'est pas à moi de verser cette somme. est ce la part de l'impot de succession? Je ne passe pas par mon notaire car depuis toutes ces années, il freine des 4 pattes pour me donner des explications claires.

Par Visiteur, le 04/07/2020 à 17:34

Bonjour

Les 4 enfants sont-ils de votre défunt mari ou 2 sont-ils les vôtres uniquement ?